

CAP C

Vendredi 12 juillet s'est tenue la CAP locale de mutations des cadres C filière Gestion Publique avec effet au 1er septembre 2013.

Dans un contexte de situation des effectifs catastrophique, la situation du Nord est toujours difficile à faire évoluer. Ainsi, sur 43 demandes de mutation, seules 13 obtiennent satisfaction. A l'ancienneté de la demande, **1 seule demande** sur 11 a été satisfaite.

Il faut rappeler qu'en 2014, aucun mouvement n'aura lieu en avril en filière gestion publique. Les agents doivent donc attendre encore au moins un an pour espérer voir leur situation évoluer.

La Direction nous a présenté un projet de mouvement dans lequel figurait une mutation ne respectant pas la règle de l'ancienneté administrative. Or, cette règle de gestion est la règle la plus équitable pour les agents en matière de mutation. C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques 59 revendique le respect scrupuleux de cette règle.

La direction locale a rejeté toutes les propositions de mouvements que nous avons présentées alors qu'elles respectaient les règles d'ancienneté.

Par le non respect des règles de gestion, les élus de Solidaires Finances Publiques 59 se sont sentis pris en otage. Au vu de la dérogation à l'ancienneté, les élus de Solidaires Finances Publiques ont refusé de voter ce mouvement.

CAP B

Un projet initial a été communiqué aux élus et publié sur Ulysse 59 le 28 juin. Cette ébauche respectait les règles de gestion et permettait aux élus de proposer des mouvements complémentaires toujours dans le respect des règles.

Or, le 3 juillet, l'administration a apporté des modifications dérogeant aux règles de gestion (ancienneté administrative).

A la première convocation du 5 juillet, les élus de Solidaires Finances Publiques et de la CGT ont demandé de siéger uniquement sur le projet initial.

Devant, le refus catégorique du Président de la CAP, cette séance a été boycottée.

A la seconde convocation du vendredi 12 juillet après midi, après 4 heures de débat, l'administration a maintenu son second projet. Les seuls changements envisagés concernaient un éventuel refus de liste d'aptitude.

Toutes les autres propositions de mouvement, qui elles respectaient les règles de l'ancienneté, ont été rejetées. Les propositions n'ont pas l'heur de plaire « dans la mesure où si l'on ne parle que du souhait des agents et de la règle de l'ancienneté, il n'y [aurait] rien à discuter » (sic).

Le Président entendait avant tout (et uniquement) prendre en compte les déséquilibres entre les cadres et ceux des emplois au plan géographique : ce qu'il qualifie de « phase de responsabilité administrative ». Pour être concret, il y a en ce sens trop de surnombre dans les arrondissements de Dunkerque, Douai et Valenciennes alors que Lille et la Direction sont en sous effectif.

Dans cette CAP locale, aucune des propositions des représentants des personnels n'a pu entamer les certitudes du Président, même (et surtout) quand il s'agissait de prendre en considération les difficultés des agents liées à l'éloignement de leur domicile du lieu de travail.

Et ce ne sont pas les suppressions d'emplois encore à venir qui devraient détendre les prochaines CAP locales...

